

A la Réunion, AUCUN élu de la République ne participe aux festivités religieuses des différentes communautés ! Par Marie974

écrit par Marie974 | 7 octobre 2014



✘ Lorsque les Femens dégradent des cloches dans une église et scandalisent les familles présentes par leur action violente et leur accoutrement (torses nus et inscriptions sur les seins)... RELAXE (et ce sont même les agents de sécurité qui sont condamnés pour « agression » sur les Femens !).

Et pour des [tags sur l'islam](#) (outre l'amende pour les dégradations), de la prison ??? Au prétexte qu'il ne faut pas monter les communautés les unes contre les autres ???

Mais si l'islam en France n'était pas aussi politisé, les relations entre communautés seraient certainement moins tendues : quelques comparaisons avec le multiculturalisme qui existe à la Réunion !!!

– les niqabs sont rares dans les rues et peu visibles, et quelques barbus, qui ont le plus souvent une barbe blanche...

– sur les plages (aucune n'est privée) et dans les piscines

municipales (publiques donc), les femmes musulmanes se baignent en maillots de bains (eh oui) ou... ne se baignent pas. Les filles à l'école font aussi piscine en maillot de bain comme tous les autres enfants...

– il y a quelques mosquées et cimetières musulmans (dans les villes principales) et pas de prières dans les rues...

– mais surtout, AUCUN élu de la République ne participe aux festivités religieuses des différentes communautés, sauf s'il s'agit de sa religion « d'appartenance ».

Donc, c'est vraiment bizarre vu de la Réunion de voir des élus de la République aller dans des mosquées alors qu'ils ne sont pas musulmans !

Si on ne veut pas être démagogique, il faudrait alors aller aussi dans les autres lieux de cultes !

Mais dans une REPUBLIQUE LAIQUE, quel sens cela aurait ?

A la Réunion, ce sont UNIQUEMENT des responsables religieux qui s'occupent des « questions religieuses », via le groupe de « dialogue inter -religieux ». Cela relève en effet du privé...

ET AUCUN HOMME OU FEMME POLITIQUE dans le cadre de ses fonctions laïques et républicaine ne s'occupe de ces sujets... Tous leurs programmes et actions politiques font en fait abstraction des paramètres « religieux » et aucun groupe communautaire n'est courtoisé par les élus...

D'ailleurs, cela ferait désordre et viendrait mettre à mal le « bien vivre ensemble » qui existe sur l'île s'il y avait du « favoritisme politique ».

Je pense qu'en France la grosse erreur a été la création « politique » du Conseil français du culte musulman sous Sarkozy (pour mieux contrôler??). Cette officialisation « républicaine » a fait d'un sujet « privé » une problématique « publique » et c'est une régression par rapport aux valeurs laïques de 1905.

Cela a de toute évidence ouvert un boulevard en France à un islam politique qui continue de prospérer jusque sur les rayons des

librairies !!

Mais le délit de propagande « islamique » n'existe pas encore; peut-être que celui de propagande « djihadiste » verra bientôt le jour...

Aller sur le terrain juridique serait certainement une solution pour dénoncer les fondements du djihadisme qui trouve bien racine dans l'islam... Mais, il ne faudrait pas rester que sur le plan national, puisque le Droit européen prime sur le Droit français...

Pourquoi pas un collectif qui porterait en justice des faits précis (égalité hommes – femmes, mauvais traitements sur animaux...?)

Marie 974

Les commentaires postés les 7 et 8 ne seront pour la plupart d'entre eux validés que le 9 dans la journée, je serai très occupée et loin de l'ordinateur pour cause de procès, de débats et de rendez-vous divers et variés ces deux jours... Retour aux nouveaux articles jeudi, quelques-uns programmés très tôt comme d'habitude et quelques nouveaux au cours de la journée...

Avec toutes mes excuses.

Christine Tasin